

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

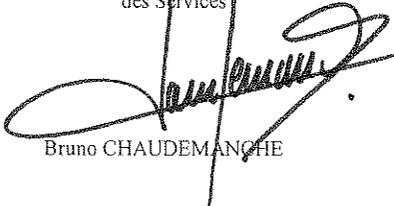
OBJET

**Rapport annuel 2007
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 juillet 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juillet 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 10

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issues de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, il est présenté au Conseil Municipal, le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Il revient au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC



Prix et Qualité
Du Service Public
D'Élimination des Déchets
Année 2007



SOMMAIRE

I – Présentation de la collectivité.....	3
II – Cadre réglementaire.....	5
III – Historique.....	5
IV – Les indicateurs techniques de la collecte des déchets.....	7
1 – Collecte des déchets provenant des ménages et des professionnels.....	7
a – Organisation de la collecte en porte à porte.....	7
b – Données techniques relatives aux collectes de déchets et matériaux.....	9
c – Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/magazines en porte à porte.....	10
d – Réceptacles de stockage des déchets.....	13
e – Organisation de la collecte en apport volontaire.....	15
f – La déchetterie municipale.....	16
g – Collecte des déchets textiles.....	17
2 – Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par le service public.....	18
a – Déchets de la collectivité.....	18
b – Déchets produits par les commerçants forains.....	19
c – Déchets professionnels.....	19
d – Déchets médicaux des infirmières.....	20
V – Les indicateurs techniques du traitement.....	21
1 – Traitement provenant des ménages et activités professionnelles produisant des déchets assimilés.....	21
a – Unités de traitement et de valorisation.....	21
b – Traitement des emballages collectés en porte à porte.....	22
c – Déchetterie municipale.....	23
d – Déchets toxiques ménagers collectés par un véhicule de la société SEPUR, stationné 11 fois en 2007 à la déchetterie.....	23
2 – Traitement des déchets ne provenant pas des ménages.....	24
VI – Modalités d'exploitation.....	25
1 – Les déchets provenant des ménages.....	25
2 – Les déchets autres.....	26
VII – Bilan annuel.....	27
1 – Montant des principales prestations payées aux entreprises.....	27
2 – Montant des prestations liées à la collecte sélective.....	28
3 – Montant des coûts de communication.....	29
4 – Montant des coûts internes.....	30
5 – Recettes.....	30
VIII – Organisation administrative.....	32
IX – Actions de communication.....	32
X – Contrats et marchés.....	32

I – Présentation de la collectivité

Présentation de la commune :

Saint-Germain-en-Laye est une Sous-Préfecture. Le dernier recensement de 1999 a comptabilisé 40 162 habitants, le nombre de foyers recensé s'élève à 17 500. Les professionnels et commerces viennent s'ajouter à ce chiffre, de l'ordre de 1 800 environ. Le nombre de maisons individuelles avec jardin est estimé à 2 900.

Le nombre de rôles de taxe d'habitation pour l'année 2007 s'élève à 18 503.

Le nombre d'usagers soumis à la taxe foncière pour l'année 2007, s'élève à 12 943.

De plus, le taux d'habitat vertical sur la ville est de 70%. Le taux d'habitat vertical correspond à la part relative de l'habitat individuel par rapport à l'habitat collectif (immeuble comprenant plus de 9 logements).

Données géographiques :

Superficie de la commune : 4 827 hectares dont 3 526 de forêt domaniale. Le secteur sauvegardé en centre-ville représente 65 hectares.

La commune est limitrophe de FOURQUEUX au Sud-Ouest, MAREIL-MARLY au Sud-Est, le PECQ à l'Est, MESNIL-LE-ROI et ACHERES au Nord.

Infrastructure :

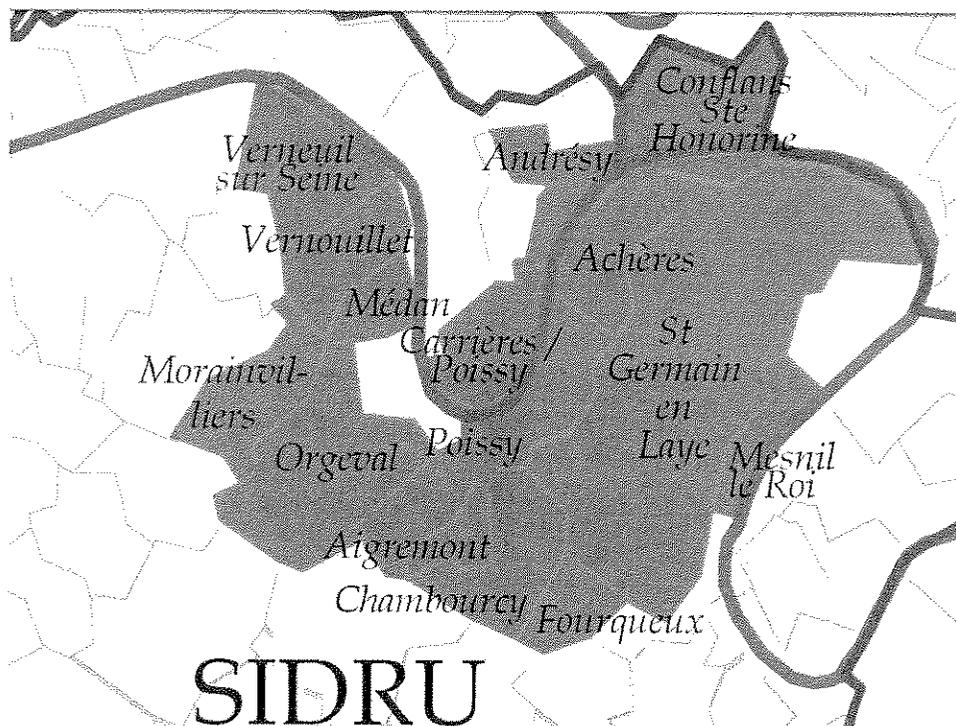
La commune dispose de 70 kilomètres de voirie. Elle est traversée par la R.N. 184 venant du Nord et la R.N. 13 traverse la Ville d'Est en Ouest. La Ville est située à proximité de l'échangeur des autoroutes A 13 et A 14. La ligne de R.E.R A démarre de Saint-Germain-en-Laye pour rejoindre BOISSY-SAINT-LEGER en traversant PARIS, via la DÉFENSE et CHARLES-DE-GAULLE ETOILE. Une nouvelle ligne, gérée par la S.N.C.F, relie Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, il s'agit de la ligne de la Grande Ceinture.

Compétence de collecte et traitement des déchets :

La commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. ; (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des résidus Urbains) depuis le 6 décembre 1983. Le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS », en décembre 1998.

En 2005, le S.I.D.R.U. a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts.

Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU



Répartition des compétences
entre le SIDRU et la ville de Saint-Germain-en-Laye
(collecte et traitement des déchets)

Compétences exercées	Ordures ménagères	verre		Journaux magazines	Emballages, journaux magazines, ...		Déchets Verts	Objets Encombrants	Déchetterie	Vêtements	Déchets Professionnels
		PAP	AV		PAP	AV					
Collecte	PAP	PAP	AV	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	PAP
Traitement											

AV : Apport Volontaire
 PAP : Porte à porte

Opération assurée par la Ville de Saint-Germain-en-Laye
 Opération assurée par le SIDRU

II - Cadre réglementaire

Aux termes de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, la notion de déchet se définit comme suit « est un déchet, tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

La collecte et le traitement des déchets se réfèrent notamment aux textes suivants :

- ✓ Le décret n° 77-151 du 7 février 1977 portant application de la loi n° 75-633,
- ✓ La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 modifiant la loi du 15 juillet 1975,
- ✓ Le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas des ménages,
- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement :
 - L'article L. 2211.1 relatif aux pouvoirs de police du Maire,
 - Les articles L.2224-13 à L.2224-17 relatifs aux ordures ménagères et autres déchets,
 - Les articles L.2333-76 à L.2333-80 relatifs à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et à la redevance spéciale d'enlèvement des Déchets Banals, Industriels et Commerciaux (D.B.I.C.).
- ✓ Le règlement Sanitaire Départemental type et plus particulièrement les articles 73 à 89, 92.2, 99.5, 100.3 et 165.
- ✓ Les délibérations du Conseil municipal de 1985 à 2002,
- ✓ L'arrêté municipal du 27 novembre 2002 relatif à l'enlèvement des déchets ménagers et Déchets Banals, Industriels et Commerciaux,
- ✓ L'arrêté municipal du 16 octobre 1992 relatif au fonctionnement de la déchetterie.

La loi de 1975 précise que le Maire est tenu d'organiser l'évacuation des déchets issus de ses administrés par les moyens qui lui semblent les plus appropriés.

III – Historique

1957 => Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.

1965 => Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.

1979 => Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.

1986 => Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés.

1992 => Création de la déchetterie rue Bastiat.

1994 => Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants. Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.

1996 => Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.

1997 => Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.

1998 => Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités à l'Usine Azalys.

1999 => Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population. Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.

2001 => Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population, la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre.

2003 => Afin de répondre aux besoins des administrés, des conteneurs à verre supplémentaire ont été installés :

- 2 conteneurs enterrés dans la nouvelle rue de Gramont,
- 1 conteneur aérien insonorisé sur la place Mareil, intégré dans le milieu végétal.

2004 => Un test d'utilisation de bacs spécifiques pour le stockage des déchets des végétaux a été mis en place dans seize foyers.

2007 => Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. Mise en place d'un service complet de collecte des ordures ménagères (en bacs) , des déchets issus du tri sélectif et du verre (mise en place de colonnes d'apports volontaires) ainsi que pour les encombrants.

=> Mise en place au sein de la déchetterie de points de collecte de textiles avec la société Ecotextile et des compartiments de regroupement de Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.

IV- Les indicateurs techniques de la collecte des déchets

1 – Collecte des déchets provenant des ménages et des professionnels

a – Organisation de la collecte en porte à porte :

Tableau 1 : organisation de la collecte sur la Ville

Collecte en porte à porte	Population desservie	Fréquence de collecte	Nombre de secteurs	Moyens de collecte	Tonnage annuel collecté
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables	100 %	1 fois par semaine dans le secteur 10 2 fois/semaine dans les secteurs 2,4,5,6,7,8,9 3 fois/semaine dans les secteurs 1 et 3 (centre historique)	10 dont 1 secteur en après-midi 3 secteurs en soirée 6 secteurs en matinée	Bacs roulants chez les administrés et bennes traditionnelles de collecte à moteur thermique	2006 : 13 035 2007 : 13 150
Emballages dont verre et journaux/magazines	100 % pour les emballages 80 % pour le verre	1 fois/semaine	9 dont 3 en soirée (secteurs 1,3 et 8) 1 en après-midi (secteur 4) 5 en matinée (secteurs 2,5,6,7,9)	Bacs roulants chez les administrés et bennes compartimentées à moteur thermique	2006 : 2 365 2007 : 2 358
Objets encombrants*	100 %	2 fois/mois dans les secteurs de collecte 1 à 9 1 fois /mois dans le secteur 10	10	Dépôt sur le trottoir par les administrés, bennes traditionnelles (enregistrement au préalable *)	2006 : 645 2007 : 624
Déchets végétaux**	100 %	Chaque lundi dans le secteur 2 2 lundis/mois dans les 8 autres secteurs pas de collecte dans le secteur 10	9	Sacs en papier biodégradable dans le secteur 2 fournis par la Ville. Sacs en plastique dans les 8 autres secteurs achetés par les administrés *	2006 : 429 2007 : 431

* Il est obligatoire de se faire inscrire préalablement auprès du service environnement quelques jours avant la date d'enlèvement, par téléphone – tel 01.30.87.22.50 ou par internet sur le site de la ville www.saintgermainenlaye.fr, rubrique environnement/cadre de vie/collectes/encombrants.

** Des bacs spécifiques pour le stockage des déchets végétaux ainsi que des bio-composteurs sont en test depuis février 2004, auprès de 16 foyers.

Graphique 1 : variation des tonnages de déchets collectés en porte à porte

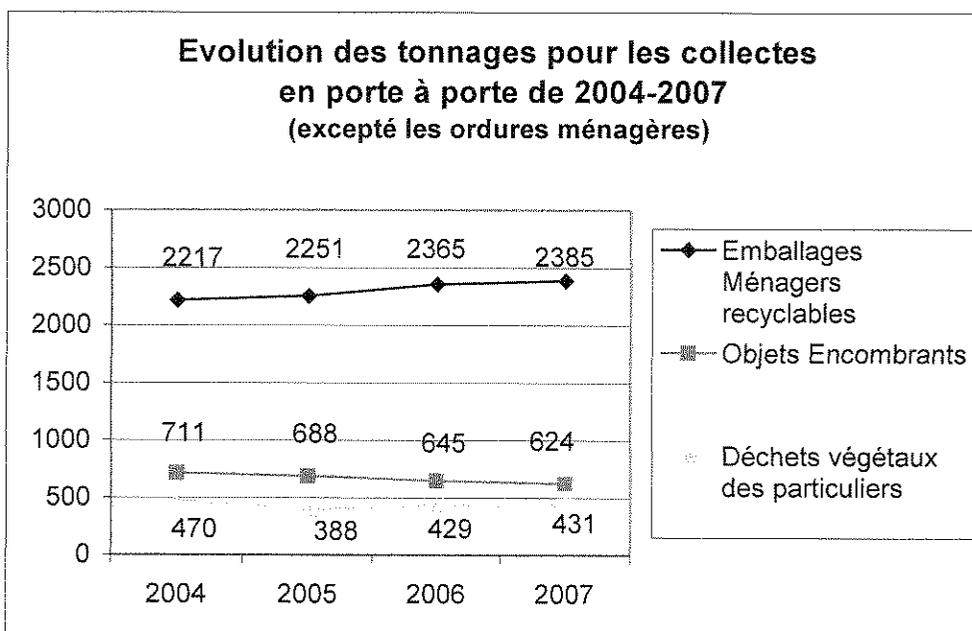
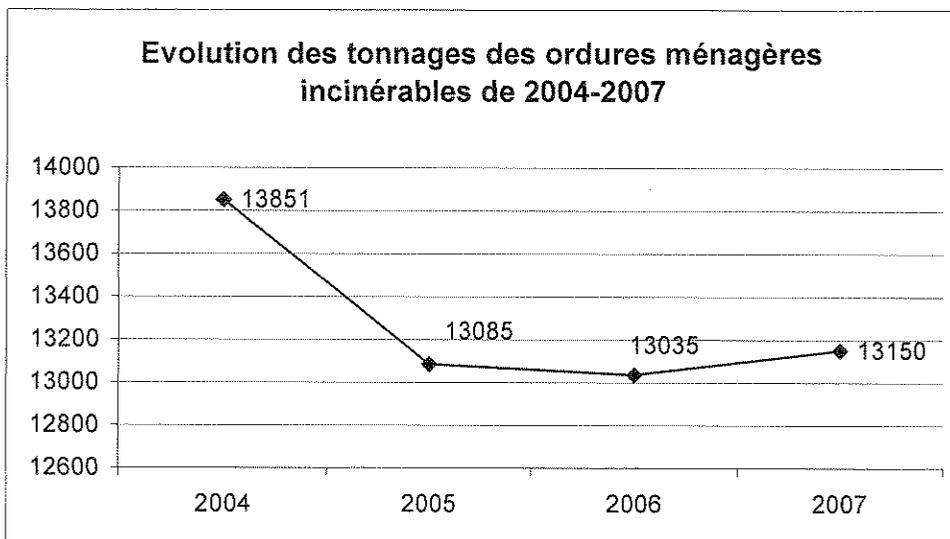


Tableau 2 : Tonnages et ratios par habitant des différents flux collectés

	2007	Kg/hab	Données Ile de France (2006)
Ordures ménagères et déchets assimilés incinérables	13 150 tonnes	327,42	337,30
Emballages dont verre et journaux/ magazines	2 385 tonnes	59,38	54,10
Objets encombrants en porte à porte	624 tonnes	15,54	27,80
Déchets végétaux	431 tonnes	10,73	17,30
Déchetterie	2 799,35	69,70	51,60

b – Données techniques relatives aux collectes de déchets et matériaux.

◆ Moyens humains pour les collectes des ordures ménagères incinérables et des emballages recyclables effectuées en porte à porte :

➤ 1 chauffeur poids lourd et 2 équipiers de collecte par camion.

Les collectes sont effectuées :

- en matinée pour les secteurs dits "périphériques"
- en après-midi pour le quartier du Bel Air
- en soirée pour le centre ville.

◆ Moyens humains pour la collecte du verre en apport volontaire :

1 chauffeur poids lourd effectuant la collecte des colonnes de verre de surface et enterrées, chaque mercredi en matinée.

◆ Moyens humains pour la collecte des objets encombrants :

la collecte étant réalisée 2 fois par mois sur l'ensemble de la ville (excepté dans le secteur 10), 1 chauffeur poids lourd et 2 équipiers de collecte sont affectés sur chaque camion, les 4 premiers jeudis du mois.

◆ Moyens humains pour la collecte des déchets végétaux :

la collecte étant réalisée 2 fois par mois, excepté le secteur 2 où là, elle est effectuée chaque lundi du mois, 1 chauffeur poids lourd et 2 équipiers de collecte sont affectés sur chaque camion les lundis.

Aucune collecte n'est effectuée dans le secteur 10.

◆ Moyens humains pour la collecte des bornes d'apports volontaires enterrées situées boulevard Franz Liszt (2 bornes pour le verre, 2 pour les journaux/magazines, 2 pour les bouteilles en plastique)

collecte assurée par 1 chauffeur poids lourd à l'aide d'un camion-grue les mardis et jeudis pour les journaux/magazines et bouteilles plastique et les mercredis pour le verre.

◆ Nombre de jours de collecte :

- collecte des ordures ménagères incinérables : 260 jours
- collecte des objets encombrants : 48 jours
- collecte des emballages recyclables et du verre en porte à porte : 208 jours
- collecte des déchets végétaux : 48 jours
- collecte des marchés forains : 156 jours
- collecte des colonnes d'apport volontaire : 60 jours.

◆ Kilométrages annuels parcourus par les camions de collecte :

Tableau 3 : kilométrages annuels parcourus par les véhicules de collecte en fonction de la nature des déchets

	Ordures ménagères	Objets Encombrants	Emballages recyclables	Déchets végétaux	Marchés Forains	Centre d'apports volontaires	TOTAL
Kilométrage	47 928	9 275	16 632	4 846	4 017	1 930	84 628

Soit un total de :

➤ 84 628 km répartis entre les camions de 19 ou 26 tonnes.

➤ 1 930 km pour le camion-grue.

c – Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux / magazines en porte à porte :

L'habitat individuel est doté d'un bac roulant bleu à couvercle simple pour les emballages hors verre. Ce bac a une contenance de 60 litres, 80 litres, 120 litres ou 180 litres selon l'importance de la famille. Pour le verre, des modulobacs de 35 litres, 50 litres ou un bac de 120 litres de couleur vert sont attribués.

- L'habitat collectif est doté de bacs de 240 litres, 340 litres ou 660 litres bleus, avec couvercle à fermeture automatique pour les emballages hors verre. Pour le verre, mise à disposition de bacs verts avec couvercle à fermeture automatique de 180 litres, 240 litres ou 340 litres.

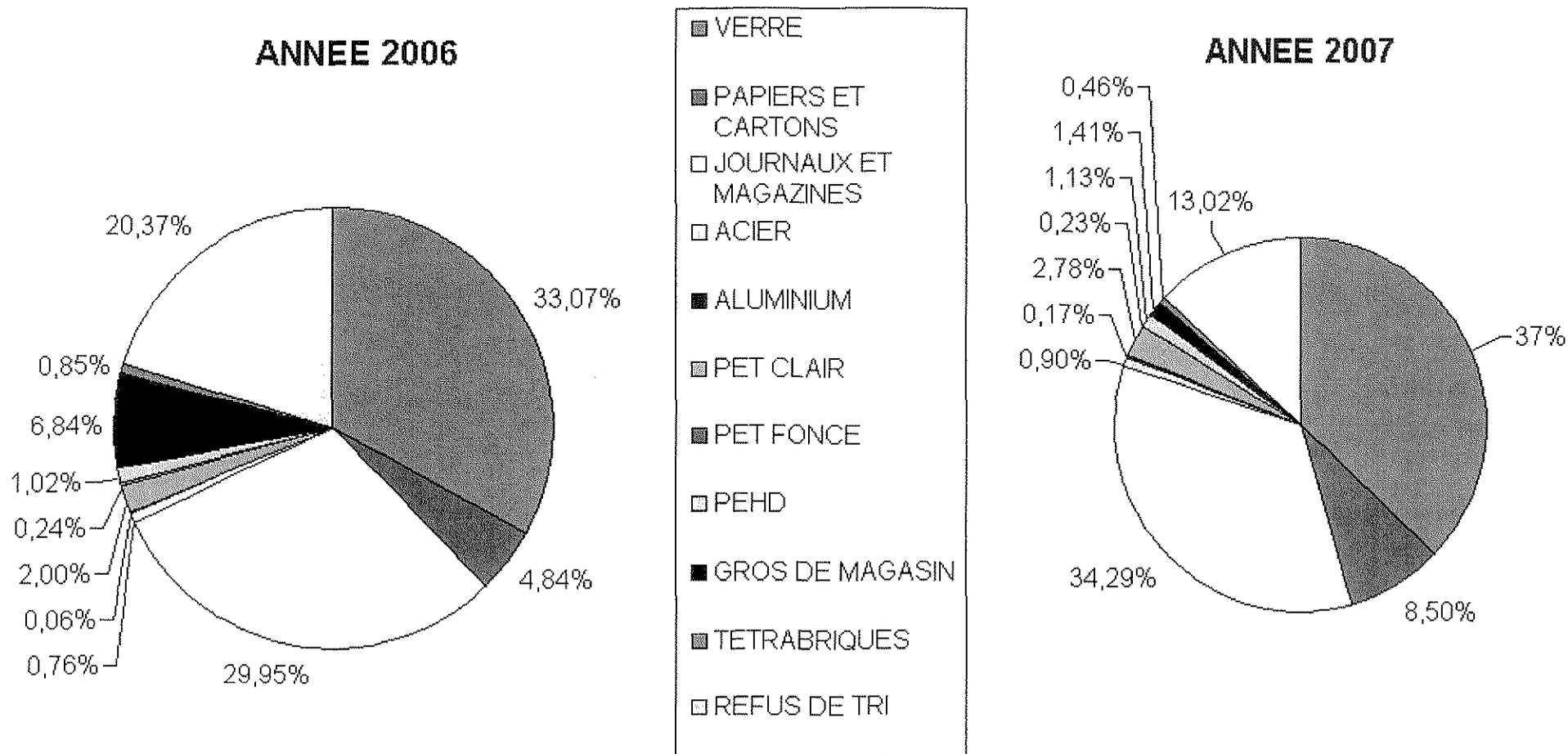
- Dans le centre ville, la collecte étant effectuée en soirée compte tenu du bruit qui serait engendré lors du vidage des bacs dans les camions, seule la collecte en porte à porte des emballages hors verre est effectuée. De plus, l'habitat ancien collectif se prête mal à la multiplication des bacs.

Les emballages et journaux-magazines collectés en porte à porte sont transportés sur le centre de tri du SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains). Là, ils sont pesés et subissent un premier contrôle visuel destiné à vérifier qu'ils ne contiennent pas de déchets indésirables ou pouvant déclasser une partie du stock, voire la totalité. Ensuite, les emballages sont acheminés sur la chaîne de tri afin d'être séparés en fonction de leur type. Enfin, chaque matériau est conditionné en balles qui seront ensuite dirigées vers les filières de traitement.

Répartition des emballages recyclables collectés en porte porte

ANNEES	POIDS TOTAL EN TONNE	VERRE	PAPIERS ET CARTONS	JOURNAUX ET MAGAZINES	ACIER	ALUMINIUM	PET CLAIR	PET FONCE	PEHD	GROS DE MAGASIN	TETRABRIQUES	REFUS DE TRI
2006	2 365,30	782,18	114,47	708,39	17,87	1,5	47,21	5,76	24,18	161,75	20,22	481,77
2007	2 358,92	875,73	200,47	808,85	21,25	3,99	65,6	5,42	26,57	33,23	10,737	307,08

Composition d'un bac d'emballages



Les quantités indiquées dans le tableau ci-dessous comprennent les tonnages livrés sur le centre de tri du SIVaTRU situé à TRIEL S/SEINE.

Tableau 4 : répartition des déchets issus de la collecte en porte à porte du tri sélectif

Matériaux	Année 2006	Année 2007
Verre	782,18	875,73
Papiers, cartons	114,47	200,470
Journaux / magazines	708,39	808,85
Acier	17,87	21,25
Aluminium	1,50	3,99
PET Clair	47,21	65,600
PET Foncé	5,76	5,42
PEHD	24,18	26,57
Gros de magasin (1)	161,75	33,23
Tétra-briques	20,22	10,737
Refus de tri (2)	481,77	307,08
TOTAL	2 365,30	2 358,92
Taux de Refus	20,36 %	12,70 %

(1) Gros de magasin : papier de seconde catégorie non compris dans le papier et les journaux/magazines.

(2) Refus de tri : déchets non recyclables et dirigés vers l'usine d'incinération.

PET Clair (bouteilles d'eau minérale transparentes)

PET Foncé (bouteilles d'eau minérale colorées)

PEHD (flaconnage en plastique épais de type flaconnage ayant contenu des produits cosmétiques ou des produits lessiviels).

d – Réceptacles de stockage des déchets

L'ensemble du parc de bacs de la ville est composé de différents volumes selon la nature des déchets.

Tableau 5 : volume existant des bacs selon la nature des déchets

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770	1000	1100
Emballages recyclables (bac bleu)	X	X	X	X		X	X	X	X		X			X	X		
Verre (bac vert)	X	X		X		X		X	X		X						
Déchets incinérables (bac marron)					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X*

* les bacs de 1100 litres sont remplacés progressivement par des bacs de 1000 litres dès que ceux-ci sont hors service, car beaucoup trop lourds à déplacer et ces bacs posent des problèmes de levage avec le véhicule de collecte.

(Les bacs de 270 litres sont pliants et utilisés dans les commerces où le stockage s'avère difficile. Dans ce cas, les déchets sont préalablement stockés dans des sacs en plastique à l'intérieur du commerce, le bac est déplié au moment de la collecte et les sacs sont alors déposés dedans).

Tableau 6 : nombre de bacs utilisés pour la présentation des déchets incinérables par les ménages et les professionnels

	2006	2007
Déchets incinérables (bac marron)	6 296 pour les habitations 1 444 pour les professionnels soit un volume de 2 505 m ³	6 618 pour les habitations 1 535 pour les professionnels soit un volume de 2 642 m ³

Tableau 7 : nombre de bacs utilisés pour la présentation des emballages recyclables

	2006	2007
MODULOBACS	2 355 unités	2 401 unités
BACS BLEUS	4 574 unités	4 872 unités
BACS VERTS	1 097 unités	1 128 unités
VOLUME	1 138 m ³	1 222 m ³

* un modulobac est un bac de 35 ou 50 litres.

e – Organisation de la collecte en apport volontaire

Tableau 8 : organisation de la collecte en apport volontaire sur la Ville

Collecte en apport volontaire	Population desservie	Mode de collecte	Tonnage annuel collecté
Verre *	100 %	32 conteneurs de surface 8 conteneurs enterrés Renouvellement des conteneurs de surface et compléments dans la plaine d'Achères	2006 : 204 2007 : 201
Journaux / magazines	100 %	2 conteneurs enterrés	2006 : 15 2007 : 18,18
Bouteilles et flacons en plastique	100 %	2 conteneurs enterrés	2006 : 0,515 2007 : 3,52
Emballages recyclables**	1 %	10 Conteneurs de surface (quartier de Fromainville)	2007 : (installation en 2007)
Déchets toxiques ménagers	100 %	1 camionnette 12 fois par an à la déchetterie	2006 : 9,435 2007 : 12,07
Vêtements/textile	100 %	3 conteneurs	2006 : 2,90 2007 : 23,3 (implantation des points d'apports volontaires en octobre 2006)

* Lieux d'implantation des conteneurs à verre :

Conteneurs enterrés

- Rue du Docteur Maurice Larget
- Rue de Gramont
- Place de la Victoire
- Boulevard Franz Liszt

(2)
(2)
(2)
(2)

8

Conteneurs aériens

- Hameau de la Garenne, (1)
- Hameau de Fromainville, (1)
- Ferme de la Garenne, (1)
- Ferme des Noyers, (1)
- Port de Plaisance, (1)
- Rue de la Croix de Fer (face au restaurant La Fontana) (1)
- Rue du Prieuré (à la hauteur du n°2) (1)
- Boulevard Charles Gounod (face rue Maurice Ravel) (1)
- Place d'Ayr (1)
- Rue Schnapper (à proximité de la sente de l'Ermitage) (1)
- Avenue Saint-Fiacre (à hauteur du n°25) (1)
- Avenue du Président Kennedy (face au restaurant Cazaudehore) (1)
- Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges) (3)
- Boulevard Victor Hugo (à proximité de la rue Alexandre Dumas) (1)
- Rue Armagis (face au n°11) (1)
- Place Mareil, (1)
- Boulevard Hector Berlioz (à la hauteur de l'association La Soucoupe) (1)
- Cité Croix Saint-Simon – Route Nationale 184. (1)
- Carrefour des six chiens (Rôtisserie des Loges). (1)
- Croix de Noailles (Restaurant l'Ostéria) (1)
- Route des Princesses (Lycée Agricole et Horticole) (1)
- Route départementale 190 (Quartier Goupil) (1)
- Route des Pavillons (Restaurant d'entreprise SNCF) (1)
- Rue Frédéric Bastiat (à l'intérieur de la déchetterie) (1)
- Usine du S.I.A.A.P (à l'intérieur du site) (6)

32

** Liste d'implantation des conteneurs à emballages recyclables

- Hameau de la Garenne, (1)
- Hameau de Fromainville, (1)
- Ferme de la Garenne, (5)
- Ferme des Noyers, (2)
- Port de Plaisance (1)

f – La déchetterie municipale

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germainois ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. Ces communes sont Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly. Ce sont donc environ 53 000 habitants qui sont concernés par la déchetterie.

Déchets et matériaux acceptés :

Verre – objets encombrants – déchets végétaux – bois – papiers et cartons – ferraille – plastiques – gravats – aérosols – piles – batteries automobile – huiles de vidange automobiles – appareils frigorifiques et vêtements.

Tableau 9 : tonnage des différentes catégories de déchets déposés en déchetterie

Matériaux	Année 2006 Poids en tonnes	Année 2007 Poids en tonnes
Verre	40,000	49,500
Objets encombrants	794,460	754,260
Déchets végétaux	554,080	522,460
Papiers et cartons	145,110	157,000
Ferraille	112,940	99,72
Plastique (uniquement flacons)	28,400	28,200
Gravats	618,240	874,910
Aérosols	0,575	0,810
Piles	1,200	1,800
Batteries	2,691	1,450
Huiles de vidange	3,870	2,730
Bois	269,340	312,530
Vêtements	1,950*	14
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique	0	10,557**
TOTAL	2 572,856	2 799,346

* Le Relais a souhaité arrêter sa prestation en Septembre 2005. Ecotextile a débuté la collecte des vêtements à partir d'octobre 2006.

**Mise en place du service de collecte et de traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en septembre 2007.

Tableau 10 : nombre de déposants en déchetterie

Nombres de déposants	Année 2006	Année 2007
	24 151 dont 13 282 Saint-Germainois 2 897 Camboriciens 660 Aigremontois 2 769 Mareillois 4 543 Fourquesiens	28 108 dont 15 161 Saint-Germainois 3 583 Camboriciens 1 030 Aigremontois 3 395 Mareillois 4 939 Fourquesiens

g - Collecte des déchets textiles

Les deux sociétés EBS Le Relais et Ecotextile collectent les textiles sur la Ville. Les points d'apports volontaires blancs situés dans le domaine privé sont à la charge de l'entreprise EBS Le relais (anciennement la Croix Rouge). Les points d'apports volontaires marrons situés sur le domaine public sont à la charge de la société Ecotextile.

Tableau 11 : tonnages collectés en tonnes pour l'année 2007

Société	Point de collecte	Tonnages (en tonnes)
EBS Le Relais	Le clavecin – Bel-Air	10,485
	Rue St léger	9,030
	Rue Sainte Radegonde	11,030
	Rue Vidal	5,510
	Village d'Hennemont	5,830
	Intermarché (janv/fév)	2,910
Ecotextile	Saint-Fiacre	9,3
	Déchetterie	14
TOTAL		68, 095

Les différents déchets textiles après collecte sont triés, selon leur qualité trois filières de valorisation ou de réemploi sont possibles. Les vêtements usagés en bon état sont réemployés et destinés à la vente aux distributeurs en détail en France et à l'export dans le monde entier (US, Afrique, Japon, Europe, ...). Les textiles de qualité moindre sont valorisés soit en chiffon d'essuyage (destiné à la vente à tout type d'industrie qui ont besoin de chiffon principalement en France et en Europe), soit en effilochage (destiné à la vente en France, en Inde et aux pays des Maghreb).

Ainsi, le gisement de textile est à 55 % réemployé, 27,41% recyclé et seul 16,37 % est refusé.

De plus, la récupération et la valorisation de ce gisement de déchets, permet à la Ville de Saint-Germain-en-Laye d'économiser en coût d'incinération pour 68 tonnes. Soit pour la collectivité, une économie de 5 890,84 € pour 2007.

2 – Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par le service public

a – Déchets de la collectivité :

Tableau 12 : tonnages des différentes catégories de déchets produits par la collectivité

Type de déchets	2006 Poids en tonnes	2007 Poids en tonnes
Déchets de voirie *	1 135,84	1 184,15
Déchets espaces verts municipaux **	243,44	148,52
Déchets des espaces verts du stade	32,76	24,13
Déchets banals du stade	29,26	31,53
Déchets du C.T.M. ***	28,49	29,47
Déchets du nouveau cimetière	79,25	67,62
Déchets des sites ponctuels****	17,62	28,96

* Déchets provenant de la voirie municipale, ramassés en régie municipale et par les entreprises SITA/PICHTTA et VEOLIA.

** Toutes tailles d'arbres, ramassages des feuilles mortes en automne et tontes de gazon.

*** Déchets issus des travaux entrepris en régie municipale dans les bâtiments communaux.

**** Déchets produits lors de manifestations ponctuelles (brocantes, appareils informatiques municipaux, gens du voyage...)

b - Déchets produits par les commerçants forains :

- Marché central, place du Marché Neuf : mardi, vendredi, dimanche
- Marché de la Grande Ceinture, place Christiane Frahier : mercredi et samedi

Le tonnage annuel des déchets issus du marché forain central qui se tient 3 fois par semaine (mardi, vendredi et dimanche en matinée), s'élève à 400 tonnes environ. Ces 400 tonnes sont incinérées à l'usine AZALYS de Carrières-sous-Poissy. Elles sont intégrées aux tonnes indiquées dans le tableau page 6 du présent rapport.

Les commerçants forains règlent en complément de leurs droits de place, une redevance pour la collecte et l'élimination de leurs déchets.

c - Déchets professionnels (Déchets Banals, Industriels et Commerciaux – D.B.I.C.)

Pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993.

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'usager. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. En cas de production inférieure à ce volume, il est établi un contrat avec redevance nulle.

Tableau 13 : volume et recettes des déchets professionnels soumis à la redevance spéciale

Type de déchets	2006		2007	
	Volume en litres	Recette	Volume en litres	Recette
Déchets banals, industriels et commerciaux	494 234	871 454,71 €	589 034	1 104 234,20 €

L'augmentation des recettes est essentiellement due au contrat du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) qui a confié à la Ville, la collecte et le traitement de ces déchets.

Nature, collecte et traitement des déchets :

La nature des déchets recueillis, ainsi que leur collecte et leur traitement identiques à ceux des ménages ne font pas l'objet d'une collecte séparée.

Secteurs de collecte :

- ✓ Ils sont identiques à ceux pour les déchets ménagers.

Tarifs :

Les 2 tarifs T.T.C. au litre prennent en compte les paramètres suivants :

- ✓ Secteur d'appartenance,
- ✓ Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent,
- ✓ Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte,
- ✓ Fréquences de collectes,
- ✓ Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Facturation :

Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle.

Tableau 14 : tarifs et nombre d'utilisateurs de la redevance spéciale

Année	Prix T.T.C. au litre		Nombre d'utilisateurs facturés	Nombre d'utilisateurs non facturés	Volumes mis à disposition (litres)
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs			
2006	3,28	2,86	309	227	494 234
2007	3.35	2.92	335	249	589 034

Le nombre de contrats DBIC facturés est en croissance régulière du fait de l'arrivée régulière de nouveaux commerces ou de nouvelles sociétés sur notre territoire communal.

Les contrats non facturés correspondent aux commerces dont le volume de bacs mis à disposition est inférieur ou égal à 240 litres, franchise prévue dans le règlement municipal.

d - Déchets médicaux des infirmières

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL. Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.

Volume collecté et traité :

2006 : 713,60 litres
2007 : 761,70 litres

Coût de la collecte et du traitement :

2006 : 4 378,78 €
2007 : 4 659,714 €

V– Les indicateurs techniques du traitement

1 – Traitement provenant des ménages et activités professionnelles produisant des déchets assimilés

a – Unités de traitement et de valorisation :

Tableau 15 : localisation et tonnages traités selon la nature des déchets

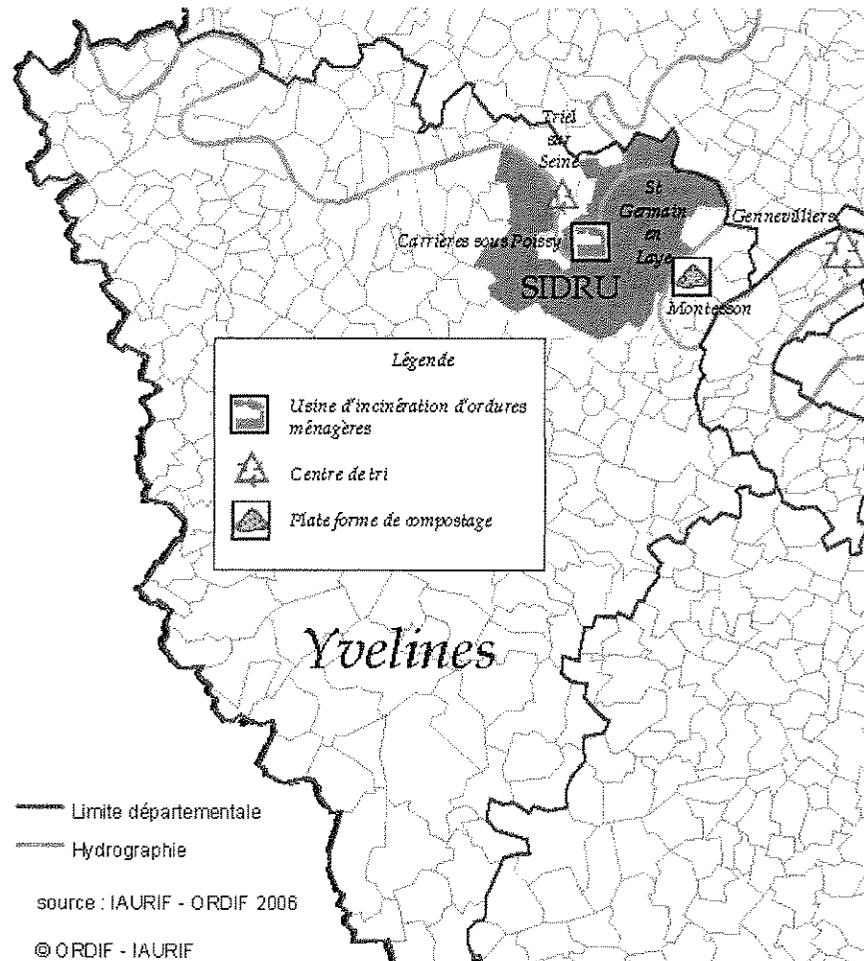
Type de déchets	Localisation de l'unité de traitement	Nature du traitement et valorisations réalisées	Tonnage traité En 2006	Tonnage 2007
Ordures Ménagères résiduelles collectées en porte à porte	Usine AZALYS à Carrières-sous-Poissy	Incinération avec valorisation énergétique et matières avec le recyclage des mâchefers	13 189,72 dont 154,68 issues de la Fête des Loges	13 310,16 dont 159,82 issues de la Fête des Loges
Objets encombrants collectés en porte à porte	Centres d'accueil de Pierrelaye et Gennevilliers	Centre d'enfouissement technique de classe 2	645,10	624,08
Déchets végétaux collectés en porte à porte auprès des ménages	Végetterie Vert Compost à Epiais-Rhus Val d'Oise	Transformation en compost végétal	429,16	430,96
Emballages ménagers collectés auprès des ménages en porte à porte	Triés au centre CR2T de Triel Société GENERIS	Recyclés et transformés en matériaux dans les filières de valorisation	1 101,35 emballage hors verre 782,18 verre (Tonnages reçus et triés sur le centre de tri)	1 509,13 emballage hors verres 875,73 verre (tonnages reçus et triés sur le centre de tri)

Le coût d'incinération des ordures ménagères est le suivant :

2006 → 79,00 € HT/tonne soit 83,35 € TTC/tonne (TVA à 5,50 %).

2007 → 82,12 € HT/tonne soit 86,64 € TTC/tonne (TVA à 5,50 %).

Carte 2 : localisation des sites de traitement principaux des déchets du SIDRU



b – Traitement des emballages collectés en porte à porte :

- unité d'accueil CR2T à TRIEL (78)
- les déchets et emballages valorisables sont acheminés vers les filières de valorisation.

- Verre ⇒ SAINT-GOBAIN EMBALLAGE – Usine de VAUXROT (60)
- Acier ⇒ ARCELOR – COURBEVOIE (92)
- Aluminium ⇒ AFFIMET – COMPIÈGNE (60)
- Plastique ⇒ PAPREC
- Papier/carton ⇒ SOCAR SMURFIT – NANTERRE (92)
- Journaux/magazines ⇒ CHAPELLE DARBLAY – ROUEN (76)
- Tétra-briques ⇒ MATUSSIÈRE ET FOREST (AVP) – TÜRKHEIM (68)

c – Déchetterie municipale :

Les déchets et matériaux ont été transportés sur l'unité d'accueil de la Société SITA à GENNEVILLIERS (92) jusqu'à fin mars 2007. Depuis avril 2007, les déchets sont transportés à PIERRELAY (95) (Société PICHETA). Après tri, les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de valorisation matière ou de traitement.

- Gravats ⇒ C.E.T. de classe 3 à ARNOUVILLE-LES-MANTES (78)
- Objets encombrants ⇒ GENNEVILLIERS (92)
- Déchets verts ⇒ S.E.V. à MONTESSON (78)
- Ferraille ⇒ GENNEVILLIERS (92)
- Papier/carton ⇒ GENNEVILLIERS (92)
- Verre ⇒ ST-GOBAIN EMBALLAGES à SOISSONS usine de VAUXROT (02)
- Bouteilles plastique ⇒ UNIPLASTIC à BONDY (93)
- Batteries, aérosols ⇒ NANTERRE (92)
- Piles ⇒ LIFMETAL à STAINS (93)
- Huiles de vidange ⇒ S.R.R.H.U. à ASNIERES (92)
- Vêtements ⇒ ECOTEXTILE à APPILLY (60)
- Bois ⇒ NANTERRE (92) et GENNEVILLIERS (92)

d – Déchets toxiques ménagers collectés par un véhicule de la Société SEPUR, stationné 12 fois en 2007 à la déchetterie :

Tous produits, liquides, pâteux, solides ou en poudre (white spirit, peinture, solvant, colle, teinture, mercure, tubes fluorescents, radiographies médicales, acides, produits phytosanitaires...) sont récupérés dans le but d'être traités dans des centres spécialisés sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78)

2 – Traitement des déchets ne provenant pas des ménages

Tableau 16 : localisation des lieux de traitement pour les déchets ne provenant pas des ménages

Type de déchets	Localisation de l'unité de traitement	Nature du traitement et valorisation
Déchets de voirie	ARNOUVILLE-LES-MANTES (78)	Mise en CET classe 2 pour déchets banals et récupération des gravats pour les travaux routiers
Déchets verts municipaux, des espaces verts, des jardins et parcs et du stade	Société S.E.V. à MONTESSON (78)	Transformation en compost végétal en vue de la vente aux paysagistes et aux particuliers
Déchets issus des 2 marchés forains	Usine AZALYS à CARRIERES-SOUS-POISSY (78)	Incinération avec valorisation matière et récupération d'énergie par E.D.F.
Tubes fluorescents contenant du mercure provenant des bâtiments communaux et lampes de l'éclairage public contenant du sodium	Société PROVALOR à ST-THIBAULT (10)	Incinération avec valorisation matière et récupération de la poudre de mercure et des différents matériaux (aluminium, verre) pour remise dans le circuit de fabrication. Procédé Allemand MRT de recyclage

VI – Modalités d'exploitation

1 – Les déchets provenant des ménages

Tableau 17 : récapitulatif des modes de gestion de la collecte et du traitement des déchets des ménages

	Collecte		Traitement		
	Compétences	Modalités	Compétences	Modalités	
Ordures Ménagères et D.B.I.C.	Ville	Marché public Titulaire VEOLIA	S.I.D.R.U	Adhésion au syndicat	Régie
Objets encombrants					Contrats
Emballages, journaux / magazines, verre en porte à porte					Contrats
Déchets végétaux en porte à porte					Contrats

	Collecte et traitement	
	Compétences	Modalités
Huiles en apport volontaire – 1 bac installé à la déchetterie	Ville	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines, sans frais pour la ville de Saint-Germain-en-Laye
Vêtements en apport volontaire - 3 boxes installés à la déchetterie et rue Saint-Fiacre	Ville	ECOTEXTILE, sans frais pour la ville de Saint-Germain-en-Laye
Piles	Ville	Après apport volontaire à la déchetterie et dans certains bâtiments municipaux, le traitement des piles est assuré par COREPILE, cette prestation est effectuée sans frais pour la ville de Saint-Germain-en-Laye.

2 – Les déchets autres

Tableau 18 : récapitulatif des modes de gestion de collecte et de traitement des autres déchets

	Mode de Gestion de la collecte	Mode de Gestion du traitement
Déchets de voirie (nettoyage des rues, enlèvement d'encombrants et des tas sauvages, vidage corbeilles à papier)	Régie municipale et sociétés COVED et VEOLIA en contrat avec la Ville.	Sociétés SITA et PICHETA Marché public
Déchets verts issus des jardins et parcs municipaux	Régie municipale	Sociétés SITA et PICHETA Marché public
Déchets produits par les services municipaux (C.T.M., stade, nouveau cimetière, ex-préfourrière) Travaux réalisés dans les bâtiments municipaux	Régie municipale et sociétés SITA et PICHETA en contrat avec la Ville.	Sociétés SITA et PICHETA Marché public
Déchets produits par les 2 marchés forains	Société VEOLIA Marché public	S.I.D.R.U. – Adhésion au syndicat intercommunal

VII – Bilan annuel

1 – Montant des principales prestations payées aux entreprises

Tableau 19 : bilan financier des prestations de collecte et de traitement

Prestations	Année 2006 Prix T.T.C.	Année 2007 Prix T.T.C.	%
Collecte et évacuation des déchets (1)	1 238 582,50 €	1 257 581,52 €	+ 1,5%
Déchetterie, location et transport des bennes	120 222,74 €	138 650,14 €	+ 15,32%
Gardien de remplacement pour la déchetterie	4 424,21 €	3 383,97 €	- 23,51%
Collecte des déchets issus des services municipaux (2)	112 467,63 €	121 503,22 €	+ 8,03%
Collecte et évacuation des déchets toxiques ménagers (3)	3 956,25 €	3 655,57 €	- 7,6%
Location et maintenance des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères	135 209,14 €	138 781,17 €	+ 2,6%
Location et maintenance des bacs roulants de collecte sélective (4)	66 395,63 €	62 465,46 €	- 5,92%
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux	14 026,25 € 51 000 sacs	13 101,52 € 48 550 sacs	- 6,59%
Achat de sacs riverains	Coût 2005 : 1 424,27 € 11 000 sacs	1 554,25 € 11 000 sacs	+ 9,12%
Achat de sacs de pré-collecte pour le tri sélectif	Mesures nouvelles en 2007	10 405,20 € 10 000 sacs	-
Sous-total collecte	1 695 841,70 €	1 751 082,02 €	+ 3,25%
Traitement des ordures ménagères et D.B.I.C. (5)	1 094 628,74 €	1 138 667,55 €	+ 4,02%
Tri et transport des emballages ménagers vers les filières de recyclage	264 021,67 €	292 482,51 €	+ 10,77%
Traitement des objets encombrants	48 147,99 €	50 377,27 €	+ 4,63%
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	11 482,07 €	12 690,84 €	+ 10,52%
Traitement des déchets issus de la déchetterie	90 257,54 €	107 184,71 €	+ 18,75%
Traitement des déchets issus des services municipaux	90 169,72 €	112 633,04 €	+ 24,91%
Traitement des déchets toxiques ménagers	9 890,15 €	18 035,76 €	+ 82,36%
Sous-total traitement	1 597 115,81 €	1 719 380,84 €	+ 7,65%
TOTAL	3 292 957,51 €	3 470 462,86 €	+ 5,39%

- (1) Coût comprenant la collecte des ordures ménagères et D.B.I.C., encombrants, végétaux en porte à porte et emballages recyclables, collectes supplémentaires place Saint-Pierre et nettoyage local vide-ordures place Saint-Pierre.
- (2) Ce coût comprend la location des bennes, le transport et le traitement des déchets divers du C.T.M., de la Voirie, du nouveau cimetière, du stade et des déchets végétaux issus des espaces verts municipaux et du stade ainsi que les manifestations telles que les brocantes organisées par les associations ou la ville.
- (3) Le nombre de jours de collecte n'a pas évolué alors que les apports enregistrés chaque jour de collecte, ont considérablement augmenté.
- (4) Renouvellement du contrat avec conditions financières plus avantageuses.
- (5) Ce coût ne concerne que l'incinération des ordures ménagères et des D.B.I.C (les encombrants, végétaux et emballages ne sont pas compris dans ce coût).

2 – Montant des prestations liées à la collecte sélective

Le coût de la collecte sélective des emballages recyclables et du traitement (hors subventions) s'élève à 584 362,82 €. Le coût net pour la ville, déduction faite des aides ECO-EMBALLAGES, SAINT-GOBAIN et des ventes de matériaux auprès des filières, atteint 340 973,44 €. Le coût ramené à la tonne revient à 142,97 € T.T.C..

Tableau 20 : montants des prestations liées à la collecte sélective

	Année 2006	Année 2007
Coût collecte	283 540,80 €	291 880,31 €
Coût traitement	276 334,58 €	292 482, 51 €
TOTAL	559 875,38 €	584 362,82 €
Subvention ECO-EMBALLAGES et filières	161 212,49 €	198 221,63 €
Recettes vente journaux et magazines	35 531,69 €	45 167,75 €
TOTAL	196 744,18 €	243 389,38 €
Coût réel	363 131,20 €	340 973,44 €
Coût à la tonne T	165,81 €	142,97 €

Suite à la mise en place de colonnes d'apport volontaire au niveau du quartier de Fromainville, différents investissements ont été réalisés notamment l'acquisition de colonnes à verre (verte) et colonnes pour le tri des emballages (bleues).

Tableau 21 : investissement pour la collecte des différents emballages valorisables du quartier de Fromainville

Fournisseurs	Libellé de l'investissement	Montant TTC
Véolia Propreté	3 conteneurs à verre d'occasion pour le stockage du verre alimentaire.	1 076,40 €
UTPM	2 conteneurs neufs pour le stockage des emballages valorisables.	2 073,27 €

3 - Montant des coûts de communication

Afin d'améliorer la qualité du tri et la quantité du gisement des déchets d'emballages valorisables, des actions de communication ont été lancées.

Tableau 22 : récapitulatif des investissements en communication

Fournisseur	Libellé de l'outil de communication	Montant TTC
Thierry Mazière	Impression sur nappe "distribution gratuite d'un sac de pré-collecte"	580,06 €
Thierry Mazière	Impression sur 2 kakemonos resto/verso « collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques »	502,32 €
Business Kommunikation	Fabrication du guide de tri intitulé « Tous Eco-citoyens »	2 447,97 €
Business Kommunikation	Affiches et supports pour les collectes des D3E pour les journées Cadre de Vie »	1 801,80 €

4 - Montant des coûts internes

Salaires des agents de la Direction de l'Environnement affectés au secteur déchets : **152 226 €**

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : **29 407 €**

5 – Recettes

	2006	2007
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)	2 876 821€	2 879 171 €
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)	897 099,92 €	1 104 234,20 €
Aides ECO-EMBALLAGES, ventes auprès des filières et recettes collecte sélective (1):		
- Pour le verre collecté en apport volontaire (2)	796,55 €	816,09 €
- Pour le verre collecté en porte à porte	2 141,70 €	1 920,88€
- Pour les autres emballages (2)	84 381,58 €	110 485,60 €
- Vente auprès des filières	33 892,66 €	39 999,06 €
- Pour les journaux-magazines envoyés en valorisation	35 531,69 €	45 167,75 €
- Liquidatif	40 000,00 €	45 000,00 €
Sous-Total Aides ECO-EMBALLAGES et filières :	196 744,18 €	243 389,38 €
Participation déchetterie (3)	64 455,16 €	65 267,62 €
Reversement ferraille et papiers/cartons déchetterie (4)	8 329,12 €	8 556,41 €
TOTAL Recettes	4 043 449,38 €	4 300 618,61 €

(1) La Société Eco-Emballages verse à la commune un soutien financier correspondant à la tonne d'emballages ménagers triés. Ce soutien financier s'est élevé à 158 222,57 €, à cela il convient d'ajouter le produit des ventes de matériaux auprès des filières, soit 85 166,81 €.

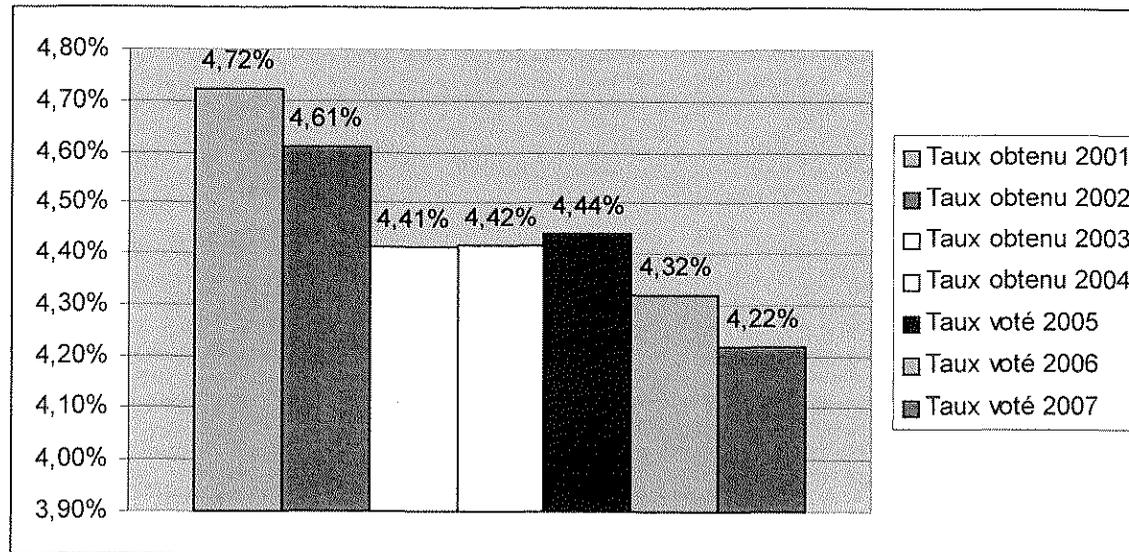
(2) Bouteilles plastiques, boîtes métalliques, tetrapacks, flaconnage, barquette aluminium, etc... collectés en porte à porte et envoyés vers les filières de valorisation.
Nouveau barème du contrat d'Eco-Emballages.

(3) Quatre communes ont signé une convention avec la ville de Saint-Germain-en-Laye pour l'utilisation de la déchetterie municipale par leurs administrés. Ces communes sont Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly. Elles participent financièrement au coût de fonctionnement de ce site en fonction du nombre d'habitants. Le coût par habitant était fixé à 4,82 € au titre de l'année 2007.

(4) Dans le marché qui lie la ville aux sociétés SITA et PICHETA pour la gestion de la déchetterie, il est prévu le versement à la ville par cette société d'une recette fixée à 81 € la tonne pour la vente de la ferraille et de 13 € la tonne pour les papiers/cartons.

Tableau 23 : Evolution du taux de la TEOM de 2001 à 2007

Bases réelles 2001	Bases réelles 2002	Bases réelles 2003	Bases réelles 2004	Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases prév. 2007
57 547 849	59 459 236	61 322 933	63 251 815	64 990 494	66 580 452	67 918 765
Produit 2001	Produit 2002	Produit 2003	Produit 2004	Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007
2 717 113	2 740 871	2 706 041	2 792 780	2 885 578	2 876 276	2 866 172
Taux obtenu 2001	Taux obtenu 2002	Taux obtenu 2003	Taux obtenu 2004	Taux voté 2005	Taux voté 2006	Taux voté 2007
4,72%	4,61%	4,41%	4,42%	4,44%	4,32%	4,22%



VIII – Organisation administrative

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal
Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Ingénieur
Secrétaire de l'activité des déchets professionnels : Agent administratif
Responsable de l'activité des déchets ménagers : Contrôleur chef
Secrétaire des déchets ménagers : Agent administratif
Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien
Agent de Contrôle/Ambassadeur du tri : Agent technique

IX – Actions de communication

Action de nettoyage d'une parcelle de la forêt de Saint-Germain-en-Laye par les enfants des écoles élémentaires CE2 à CM1 avec tri des divers déchets récupérés. Cette action préparée et discutée au sein de chaque classe s'est terminée par la plantation de 120 jeunes arbres, par les enfants, dans une parcelle forestière de l'avenue Kennedy.

Pendant les Journées Cadre de Vie, lancement et présentation du tri des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques au sein de la déchetterie.

Distribution au sein des habitats collectifs de sacs de pré-collecte destinés au stockage des emballages recyclables et pour mieux trier les différents déchets valorisables. Suite à ces distributions, un rappel des consignes de tri a été réalisé auprès des résidents.

Sensibilisation d'élèves à la gestion des déchets par la Ville et plus particulièrement sur les bonnes pratiques du tri sélectif, au collège Debussy pour des 6èmes.

A compter du 1^{er} août 2007, un ambassadeur de tri a été recruté. Il a organisé les opérations de distribution des sacs de pré-collecte pour les emballages.

X - Contrats et marchés

Suite au renouvellement du contrat de location de bacs à l'automne 2006, une enquête Plastic Omnium a été menée durant le 1^{er} semestre 2007.

Cette prestation portait sur le contrôle de dotation par adresse et l'état des bacs dédiés à la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre pour la moitié de la Ville (dont l'intégralité de la zone d'habitation du Bel-Air du secteur 4 de collecte).

Cette enquête a permis de mettre à jour et de réajuster la base de données de la Ville pour la gestion quotidienne des bacs des habitants et des professionnels.

Le marché concernant la déchetterie municipale a été renouvelé en mars 2007 pour une durée de 3 ans.

RAPPORT 2007 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Synoptique des flux de gestion des déchets

